



Offre spéciale  
Partenariat



## Eurotax Kiosque : Toute l'information Automobile sous le même toit!



### Catalogue VN/VO

Les tarifs, les options, les équipements et données techniques des véhicules depuis 1992 (VN/VO plus de 80 000 véhicules)



### Cotes de marché

Les VRAIES valeurs de transactions, reprise, vente, publication internet, marchands de tous les VO du marché.



### FreVO

Les frais de remise en état de vos VO.

## Bon de Commande

Veuillez cocher l'offre choisie

Exclusif  
FNAA

### Offre « Carnet »

	Adhérents	Non Adhérents
50 coupons*	38 € HT	45 € HT
100 coupons*	73 € HT	88 € HT

### Offre « Pack Cotes »

Accès illimité aux 2 modules (Catalogue VN/VO et Cotes de marché)

79€ HT/mois  
(soit 948 € HT/an)

+ 2 mois offerts

### Offre « Illimitée 12 mois »

Accès illimité aux 3 modules

99€ HT/mois  
(soit 1.188 € HT/an)

+ 2 mois offerts

### Offre « Illimitée 24 mois »

Accès illimité aux 3 modules

99€ HT/mois  
(soit 1.188 € HT/an)

+ iPad<sup>®</sup> avec Wi-Fi et 3G offert

D'une valeur de 599 € TTC  
(\*\* voir conditions générales jointes)



Je confirme avoir pris connaissance, accepter et signer les conditions générales de ventes (ci-jointes)

Je m'abonne pour un montant de:

€ HT = .....

TVA 19,6% = .....

Montant à payer= .....

Pour l'offre « Carnet », je joins mon règlement par chèque à l'ordre d' EurotaxGlass's France.

Pour les 3 autres Offres, le paiement se fait par prélèvement automatique mensuel. **Merci de bien vouloir nous faire parvenir l'autorisation de prélèvement jointe, complétée.**

Agent – Marque :

MRA       Négociant VN       Négociant VO

Concessionnaire – Marque :

Autre, Précisez :

N°adhérent FNAA .....

Société : .....

Adresse : .....

C.P., Ville : .....

Téléphone : .....

Fax : .....

#### Utilisateurs

Nom, prénom : .....

Mail : .....

Nom, prénom : .....

Mail : .....

# DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

## RAISON SOCIALE ET ADRESSE DU DEBITEUR

## DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

## COMPTE A DEBITER

Code Etabliss.	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
....	....	.....	..

Date : .....

Signature : .....

## NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

EUROTAXGLASS'S FRANCE  
160 Bis rue de PARIS  
92100 Boulogne-Billancourt

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés

# AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR  
**535332**

## RAISON SOCIALE ET ADRESSE DU DEBITEUR

## RAISON SOCIALE ET ADRESSE DU CREANCIER

EUROTAXGLASS'S FRANCE  
160 Bis rue de PARIS  
92100 Boulogne-Billancourt

## COMPTE A DEBITER

Code Etabliss.	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
....	....	.....	..

Date : .....

Signature : .....

## NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B), postal (R.I.P) ou de Caisse d'Epargne (R.I.C.E).

## Conditions Générales d'EurotaxGlass's France

### I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Les présentes Conditions Générales de la société EurotaxGlass's France (ci-après dénommée « **ETG** ») régissent les relations ETG et le client. Sont déterminant pour le contenu et l'étendue des droits et obligations d'ETG et du client, le libellé de la commande écrite jointe aux présentes et les présentes Conditions Générales. Toute condition, convention accessoire ou promesse contraire et tout avenant nécessitent la forme écrite. Aucun tiers, en particulier aucun distributeur, n'est autorisé à faire des promesses ou à conclure des engagements au nom d'ETG. La commande lie le client; le renvoi des livraisons reçues ne vaut pas résiliation du contrat et ne libère pas de l'obligation de payer.
2. **Droit applicable et compétence juridictionnelle**  
Le présent contrat est soumis au droit français. Pour tout litige survenant du fait du présent contrat ou s'y rapportant, y compris les différends sur sa conclusion, son exécution et sa terminaison, compétence exclusive est attribuée au Tribunal de Commerce de Paris qu'il y ait ou non pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette compétence s'applique également en matière de référé.
3. **Limitation de responsabilité**  
Toute responsabilité d'ETG est exclue dans les limites de la loi, sauf en cas de vol ou faute grave d'ETG. En particulier, ETG n'assume aucune responsabilité quant au bien-fondé, à l'exhaustivité et à l'utilité des données fournies. Le client reconnaît en particulier qu'ETG s'efforce de déterminer les informations contenues dans les produits imprimés et les bases de données de la ligne logicielle avec soin, mais qu'une divergence entre ces informations et ces données et les informations obtenues par le client d'autres sources, ou entre une prédiction et la réalité, ne constitue pas un défaut. La responsabilité d'ETG dérivant du fait des auxiliaires est exclue.
4. **Interdiction de la diffusion**  
La publication et la diffusion des informations contenues dans les produits imprimés et les produits de la ligne logicielle, sous quelque forme que ce soit, même comme extrait, qu'elles soient modifiées ou non, y inclus traduites dans une autre langue, sont interdites sans l'autorisation écrite préalable d'ETG.
5. **Redevances uniques**  
Les redevances uniques sont payables en un versement et sont dues dans les 10 jours suivant la date de la facture.
6. **Redevances annuelles**  
Les redevances annuelles (par ex. les abonnements) sont payables terme à échoir par semestrialités, trimestrialités ou mensualités. ETG a le droit d'augmenter les redevances périodiques chaque année en fonction de la variation de l'indice SYNTEC publié au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année; ces augmentations sont applicables sans autre information. Si le client ne s'oppose pas par écrit dans les 30 jours suivant la communication du nouveau tarif; dans ce cas, la redevance périodique sera renouvelée conformément à l'article II.2.
7. **Prix, paiements, retards de paiement**  
Les prix s'entendent TVA exclue, frais d'envoi et d'emballage inclus. La déduction d'un escompte pour paiement avant ou dans les délais est interdite. ETG se réserve le droit d'exiger des paiements d'avance des nouveaux clients et des clients ayant déjà été en retard de paiement. Le client n'a pas le droit de compenser des créances d'ETG avec d'éventuelles contre-crédances. Si le client est en retard dans le paiement d'un montant facturé échü, ETG est en droit de suspendre la mise à disposition de bases de données actualisées respectivement de produits actualisés jusqu'à l'exécution complète de l'obligation de paiement par le client ou, au libre choix d'ETG, de résilier immédiatement le contrat conclu avec le client, mettant ainsi également fin aux licences octroyées. En cas de retard de paiement par le client, toutes les créances d'ETG découlant de la relation d'affaires avec le client, y compris toutes les redevances périodiques jusqu'à la fin de la durée du contrat, sont immédiatement exigibles. Tout retard de paiement d'une quelconque somme par le Client ouvrira droit pour ETG, sans qu'il soit nécessaire d'une quelconque formalité, à un intérêt égal à trois fois taux d'intérêt légal par mois de retard sur la somme due et ce jusqu'au paiement intégral.

### II. DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX PRODUITS IMPRIMÉS ETG

1. **Objet**  
Hormis pour les produits désignés « **exemplaire unique** », le client s'abonne, aux prix mentionnés au verso, aux produits imprimés d'ETG mentionnés au verso sous « **Rapports de marché** » et les reçoit d'ETG pendant la durée de l'abonnement aux intervalles de parution mentionnés au verso. Toute modification des prix et conditions d'abonnement par ETG demeure réservée.
2. **Durée de l'abonnement**  
La durée l'abonnement est un an, sauf accord contraire. L'abonnement est automatiquement prolongé pour un an s'il n'a pas été résilié par écrit par le client ou ETG au moins trois mois avant son expiration.
3. **Droits d'auteur**  
Les copies, même par extraits, inchangées ou modifiées et/ou traduites dans une autre langue, et les reproductions des produits imprimés, même par extraits, et peu importe en quel nombre, même pour l'usage au sein de l'entreprise, ne sont pas autorisées.

### III. DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX PRODUITS DE LA LIGNE LOGICIELLE D'ETG

1. **Objet**  
Le client acquiert une licence limitée dans le temps et non exclusive d'utilisation, dans l'étendue définie par les présentes Conditions Générales, des programmes de traitement de données (ci-après dénommés « **programmes** ») et des informations recueillies en base de données (ci-après dénommées « **bases de données** »), désignés au verso sous « **Produits** », dans la version en vigueur à la date de la commande, et s'abonne aux actualisations (mises à jours) des bases de données (ci-après dénommé « **abonnement de données** »). Les éventuelles autres prestations sont décrites dans la commande. Le client est responsable de l'évaluation et du choix de logiciels répondant à ses besoins effectifs ; toute responsabilité d'ETG à cet égard est exclue.
2. **Utilisation personnelle / obligation de garder le secret**  
Le client s'engage à ne pas rendre accessible à des tiers les produits, les supports de données, la documentation y relative et les codes d'accès tels que nom d'utilisateur et mots de passe, ni en totalité ni en partie, sous forme traitée ou non traitée, y inclus par l'intermédiaire de réseaux électroniques. Le client n'a pas le droit de revendre les informations contenues dans les produits (par ex. les évaluations). Le client garantit que ses collaborateurs et autres personnes soumises à ses instructions ayant accès aux produits respectent toutes les obligations de protection et de diligence stipulées dans les présentes. Le client s'engage en outre à assurer que personne ne se procure un accès aux produits ou aux supports de données dans le but d'accéder le code source. Si le client a connaissance d'une utilisation des produits en contravention des présentes obligations de protection et de diligence, il est tenu d'entreprendre immédiatement tout ce qui est en son pouvoir afin de faire cesser ladite utilisation illicite. En outre, il est tenu d'aviser ETG sans délai par écrit de tout usage contraire au contrat.
3. **Droits d'auteur**  
La propriété des supports de données et des produits, ainsi que tous les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle existants et futurs sur les produits appartiennent en tout temps à ETG. Les produits ainsi que la documentation y afférente ne doivent pas être copiés par le client sans le consentement écrit préalable d'ETG, ni entièrement ni par extraits. Sur chaque copie exécutée par le client, il y a lieu de mentionner de manière clairement reconnaissable la référence complète au droit de propriété et d'auteur d'ETG ainsi qu'aux obligations de garder le secret et de diligence y afférentes conformément aux présentes Conditions Générales. Le client n'est pas autorisé à procéder à des modifications des produits et des bases de données, ni à en faire effectuer par des tiers. Le client reconnaît être tenu de réparer le préjudice causé à ETG par toute violation des droits de propriété et de propriété intellectuelle.
4. **Étendue de la licence**  
La licence octroyée au client pour l'utilisation des produits n'est pas exclusive, et le transfert du droit d'utilisation, ainsi que l'octroi de sous-licences par le client à des tiers, ne sont pas autorisés. La licence donne droit à l'utilisation des produits uniquement sur le nombre de postes de travail bon de commande. L'installation des produits sur d'autres postes de travail n'est pas comprise dans la licence et nécessite une convention écrite séparée. La responsabilité du choix du matériel et du système d'exploitation des postes de travail ainsi que leur aptitude à l'exploitation des produits et leur raccordement à internet incombent au client.
5. **Photos**  
Les droits sur les photos mises à disposition dans les produits appartiennent aux constructeurs ou à leurs ayants-droits. ETG n'octroie pas de licences sur ces photos; sa prestation se limite à établir un lien entre ces images et ses données. Les photos ne peuvent être utilisées que dans le cadre de configuration de véhicule et uniquement online, à l'exclusion de mailings électroniques et de tous imprimés. La mise à disposition pourrait être révoquée et l'usage desdites photos devra cesser si l'ayant-droit en faisait la demande. Dans cette hypothèse, l'éditeur, à sa seule discrétion, réduira la facturation ou mettra à disposition d'autres photos.
6. **Durée de l'abonnement et de la licence**  
La licence d'utilisation des produits est valable aussi longtemps que dure l'abonnement de données. L'abonnement a, sauf convention écrite contraire, une durée minimale d'un an à compter du jour indiqué au verso. L'abonnement est automatiquement prolongé pour un an s'il n'a pas été résilié par le client ou ETG par lettre recommandée au moins trois mois avant son expiration. Les autres prestations de durées, telles que maintenance et support, prennent fin en même temps que l'abonnement de données, sauf convention écrite contraire.
7. **Actualisation des bases de données**  
Pendant la durée de l'abonnement de données, ETG maintiendra les bases de données dans la mesure du possible à jour par collection soignée d'informations, et mettra à la disposition du client aux intervalles choisis consciencieusement par ETG de nouveaux supports de données, mises à jour sur internet ou versions en ligne contenant les bases de données actualisées. Le client s'engage pour sa part à ne plus utiliser les versions obsolètes dès la réception de la plus récente version des programmes ou des bases de données.
8. **Garantie**  
Le client accepte qu'en l'état actuel de la technique des erreurs dans les programmes, la documentation y relative ou les bases de données ne peuvent être exclues. Les défauts des produits qui existent au moment de la mise à disposition du client et communiqués par le client à ETG seront corrigés par celle-ci; elle aura le choix entre la correction des défauts ou la mise à disposition de nouveaux produits sans défauts. Toute autre prétention en garantie est expressément exclue. Toute responsabilité d'ETG pour les dommages à des données, respectivement pour leur perte ainsi que pour tout autre dommage direct ou indirect s'y rapportant est exclue. Le client doit communiquer à ETG sans délai et de manière compréhensible tout défaut des produits aussitôt découvert.
9. **Fin de l'abonnement**  
En cas de cessation de l'abonnement, le client est tenu de restituer sans délai à ETG tous les supports de données mis à sa disposition par ETG (y compris les éventuels supports de données contenant des copies des programmes ou des bases de données). Il est interdit au client de conserver des originaux ou des copies des supports de données ou des produits, et le client est tenu d'effacer les programmes et bases de données éventuellement enregistrés sur les postes de travail. ETG est en droit de vérifier ou de faire vérifier par des tiers l'effacement. En cas d'infraction à ces obligations, le client est tenu envers ETG, indépendamment d'une faute de sa part, d'indemniser tous les dommages qui en résulteraient, mais au moins de payer le prix usuel de l'abonnement.
10. **Conditions exceptionnelles spécifiques liées à l'offre 4 du bon de commande « Offre Illimitée 24 mois avec un iPad® 16Go Wi-Fi et 3G offert ».**

Cette offre est réservée à toutes les entreprises signant un contrat Eurotax Kiosque entre le 17 janvier 2011 et le 30 juin 2011 pour une durée de 24 mois.

iPad® est une marque déposée de Apple Inc. enregistrée aux USA et dans d'autres pays. Apple n'est ni un participant, ni un sponsor de cette opération.

L'offre proposée par ETG au Client ne comprend pas l'abonnement « opérateur » (par exemple SFR, Orange, Bouygues...) pour l'utilisation de la Wifi et/ou 3G via l'appareil iPad®.

Toutes les questions relatives au matériel iPad®, à son utilisation ou tout défaut ne peuvent être de la responsabilité d'ETG. En cas de questions, demande d'assistance ou de service après-vente, le Client devra contacter directement Apple ou un revendeur agréé.

En choisissant l'offre « Illimitée 24 mois avec un iPad® offert », le Client s'engage pour un contrat de licence d'utilisation du produit Eurotax Kiosque d'une durée de vingt quatre (24) mois minimum– sans possibilité de résiliation avant son terme.

La possibilité de disposer d'un accès test à Eurotax KIOSQUE a été préalablement proposée au Client par ETG.

Le Client recevra à l'adresse qu'il aura transmise à ETG et à son nom propre le coffret iPad® sous un délai minimum de deux mois après sa souscription à l'offre 4 spécifique présentée au bon de commande.

La souscription à l'offre s'entend par la réception par ETG du bon de commande, des conditions générales et de l'autorisation de prélèvement dûment renseignés et signés par le Client.

Date :

Nom

Fonction

Cachet

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »